

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 NOVEMBRE 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 13 novembre 2009, à vingt heures, salle de la mairie sous la présidence de Madame BERNARD Chantal.

Absents : SALESSE Bernard (Procuration Mme Touraille), JOUVE Marc (procuration M. Dauphin), MORIN Didier (procuration M. Letemplier), FRESQUET Alain.

Secrétaire de séance : TEIL Guy

POURSUITE DE L'EXPLOITATION ET EXTENSION DE LA CARRIERE DE LA SA PERSIANI

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gneiss s'est déroulée du 10 août au 11 septembre 2009. Aucune observation ou réclamation n'ont été enregistrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et donne un avis favorable à la poursuite de l'activité et à l'extension de la carrière.

CONVENTION ATESAT

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la précédente convention ATESAT conclue avec les services de l'Etat le 01/01/2007, était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance au 31/12/2009. Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement de l'habitat et de la voirie en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de re-conventionnement de l'ATESAT au 1^{er} janvier 2010.

MISE EN PLACE DU COLUMBARIUM

Madame le Maire indique que le columbarium a été mis en place et qu'il convient de réfléchir à la rédaction d'un règlement et de fixer les prix de vente de l'urne de deux cases.

Madame le Maire demande à Mr GERVAIS René d'établir un projet de règlement à présenter lors du prochain Conseil Municipal.

TAXE ASSAINISSEMENT 2010

Madame le Maire indique que le comité syndical a proposé que les communes adhérentes au Syndicat du Font - Marilhou fixent la redevance assainissement à un tarif uniforme, de 0,84 € le m³ soit une augmentation de 0.04€ à compter du 1^{er} janvier 2010. Madame le Maire précise que cette redevance est intégralement reversée à la commune. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE et APPROVISIONNEMENT POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Après consultation de plusieurs cabinets pour une étude de faisabilité et d'approvisionnement concernant la création d'une chaufferie bois.

La proposition du bureau d'études EUCLID INGENIERIE, sis à BEAUMONT (63) a été retenue par 12 Pour et 2 Abstentions.

TERRAINS COMMUNAUX

Lors de la réunion du 03 juillet, Madame le Maire informait le conseil municipal qu'elle avait été saisie de plusieurs demandes de la part de certains administrés pour l'acquisition de parcelles communales. Une commission s'est rendue sur place pour évaluer les conséquences d'une éventuelle vente. Après l'avis de la commission, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ces requêtes.

CONGRES DES MAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Congrès des Maires se déroule à Paris du 16 au 20 novembre 2009 et qu'elle souhaiterait s'y rendre pour participer à différentes conférences liées à l'organisation territoriale. Elle sollicite de la part du conseil municipal la prise en charge par la commune des frais occasionnés par ce déplacement. Le conseil par 8 POUR et 6 Abstentions donne son accord.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AFFECTE AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de réaménager les horaires de cet agent de façon à ce qu'il travaille toute l'année sur la même durée hebdomadaire, soit 35 heures sur cinq jours. A l'heure actuelle, son temps de travail est modulé suivant la période estivale et hivernale.

Elle indique que cette répartition du temps de travail serait plus compatible avec l'embauche de personnel saisonnier ou en contrat aidé.

Le conseil municipal par 10 abstentions et 4 Pour décide de ne pas donner suite à cette requête.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire informe le conseil municipal que 6 anniversaires de mariage doivent être célébrés le samedi 28 novembre 2009 à 11 heures, le conseil municipal y est cordialement invité.

Le 12 décembre 2009, à 12 H aura lieu le repas des aînés à la salle polyvalente.

Le 9 janvier 2010, à la salle polyvalente, aura lieu la présentation des vœux et le repas des associations.

Le Secrétaire,

Guy TEIL.